



Déclaration liminaire de la FSU66 au CTSD du 25 février 2020

Nous ne pouvons pas démarrer ce comité technique sans évoquer le mouvement social contre la réforme des retraites. La mobilisation demeure et la détermination est toujours présente après presque trois mois de manifestations et actions.

Le projet de système par points représente un recul pour les droits à la retraite de toutes les générations et particulièrement des jeunes. Le refus de ce projet est là et ancré parmi les personnels, parmi les salarié-e-s du privé comme du public.

Le gouvernement s'obstine alors qu'il est incapable de fournir une évaluation sincère sur l'impact financier et de lever les incertitudes sur le montant des pensions et l'âge de départ à la retraite. Ce qu'a souligné sévèrement le Conseil d'Etat.

Les propositions de revalorisation émises par notre ministre font sourire tant elles semblent dérisoires et peu à même de régler la perte mécanique que fait subir aux pensions l'abandon des six derniers mois. C'est vrai pour les enseignantes et enseignants, mais c'est aussi vrai pour tous les fonctionnaires peu primés. De plus cette pseudo revalorisation masque mal la volonté d'alourdir et dégrader les services.

D'autre part, les débats à l'assemblée confirment que l'âge d'équilibre, clé de voûte de leur système, conduira à imposer un départ à 65 ans et au-delà.

Les personnels de l'éducation ne baisseront pas les bras aussi longtemps que le gouvernement ne retirera pas son projet.

En outre, nos professions se sont massivement mobilisées contre la mise en œuvre des E3C (épreuves communes de contrôle continu).

LA FSU et ses syndicats ont très tôt dénoncé les dérives de ce type d'évaluation et demandé leur suppression pour un retour à des épreuves terminales nationales. Les conditions de passage entre janvier et février 2020 nous ont donné raison : ouverture tardive de la banque nationale des sujets, fuites des sujets et des corrections, erreurs dans les sujets, conditions de passage inégales d'un lycée à l'autre, corrections dématérialisées, rémunération extrêmement faible des corrections (50 euros bruts pour une soixantaine de copies ...), harmonisation opaque des notes ... Avec de telles épreuves, le bac est malheureusement devenu un diplôme local et inégalitaire. Les candidats, nos élèves, ont été volontairement placés dans des conditions indignes de préparation de leur examen. La FSU dénonce également la répression systématique et disproportionnée dont ont été victimes les élèves et les personnels dans le cadre de la lutte contre la destruction du baccalauréat.

Après le boycott du CTSD du 7 février, nous sommes réunis pour étudier la dotation des collèges de notre département.

Avec 403 élèves supplémentaires (18 407 à 18 810). Les effectifs continuent leur forte hausse dans notre département. Pour mémoire, il y a 10 ans, 17 289 élèves y étaient scolarisés. C'est une véritable explosion démographique de 1521 élèves supplémentaires en 10 ans dans les collèges des PO !

23 collèges voient leurs effectifs augmenter : surtout sur Perpignan et sa périphérie. 8 en perdent surtout dans les zones rurales, ce qui doit particulièrement nous inquiéter.

La dotation globale est en hausse avec + 422 heures. C'est la meilleure dotation depuis 2013. 20 collèges voient leur DGH augmenter, 10 baisser, 1 reste identique.

Nous nous félicitons de cette évolution globale même si elle reste très insuffisante.

En effet, le H / E reste faible avec 1,147. Deuxième plus mauvais H/E depuis 2007 (plus mauvais H/E 2011 : 1,08).

Pour revenir au H/E de 2008 (1,26), il faudrait une dotation de 23 700 h au lieu des 21 591 actuelles. Il manque donc 2109 h soit 117 ETP !!! Pour retrouver les conditions d'encadrement de 2008, il faudrait créer 117 postes dans les collèges de notre département. Ainsi que des postes de non enseignants : CPE, AED, PSY EN, AS, Infirmiers et médecins scolaires, Agents, et chefs d'établissement ...

Ces restrictions budgétaires vont provoquer une dégradation des conditions de travail pour les élèves et pour les personnels, une augmentation des effectifs par classe, une réduction de l'offre de formation, la suppression de dédoublement et de projets pédagogiques ...

Elles vont provoquer des suppressions de postes ainsi que la multiplication de compléments de service.

Enfin, comme tous les ans, nous déplorons que certains conseils d'administration se soient tenus avant la réunion de ce CTSD.

Pour le premier degré, comme c'est malheureusement le cas depuis quelques années, les opérations de carte scolaire ont été repoussées après les échéances électorales. Pire cette année, Madame la Rectrice a décidé de ne pas étudier la répartition départementale des 18 pauvres postes octroyés à notre académie lors du dernier CTA. Nous voyons dans cette décision la volonté de ne pas alourdir encore plus le climat social.

Comment arriverez-vous, Monsieur le Directeur, à répondre à toutes les commandes ministérielles sans fermer de nombreux postes dans le département ? Verra-t-on, pour la première fois, une dotation négative pour les P.O, en pleine priorité au primaire et « école de la confiance » ? Vous comprendrez que nous n'arrivons plus à faire confiance à un ministre capable d'annoncer à l'assemblée nationale que la moyenne des effectifs dans les P.O est de 18,5 élèves par classe.

Nous parlerons pour terminer des « lignes directrices de gestion » (LDG), qui sont les conséquences directes de la loi du 6 août 2019 dite « de transformation de la Fonction

Publique » qui prévoit notamment la disparition des CHS-CT et remet en cause les compétences des CAP (Commission Paritaire).

Avec la mise en œuvre des LDG, les recteurs et rectrices prennent la main sur les opérations de mobilité et harmonisent, en toute opacité, les règles vers le bas. Les LDG actent les modifications du rôle des représentant.e.s du personnel, les limitant à l'accompagnement des recours individuels formulés à l'issue du mouvement. La transparence nécessitait la publication complète du tableau de mutation ainsi que des barèmes des collègues. Sans ces informations il ne sera pas possible d'expliquer, ni de justifier de l'équité des résultats.

La loi Fonction Publique inscrit pourtant dans son titre premier « Promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics ». Personne n'est dupe et c'est bien une volonté de dynamiter les organisations syndicales toujours fortement implantées dans notre corps. Elle livre les fonctionnaires à l'arbitraire d'une hiérarchie qui n'a pas la confiance des enseignants.